



Le Document unique d'évaluation des risques professionnels et les actions de prévention :

Méthodologie : La transcription
de l'évaluation des risques dans
le document unique



Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) regroupe la transcription des résultats de l'évaluation des risques pour chaque unité de travail.

Comment passer de l'analyse des risques à la rédaction du document unique ?

L'analyse des risques (cf. fiche n°4) permet de recueillir un matériau souvent dense et riche. C'est pourquoi une étape de synthèse et d'analyse des données est nécessaire pour réaliser une transcription des données collectées. L'objectif est d'aboutir à une présentation hiérarchisée.

La synthèse et de traitement de ces données dans le DUERP doivent aboutir à une présentation hiérarchisée permettant :

- De prendre connaissance des risques évalués pour chaque unité de travail ;
- D'élaborer et de prioriser les actions de prévention à mettre en œuvre.

Quel support pour le DUERP ?

La réglementation n'impose pas de format particulier pour le DUERP. L'employeur est donc libre de choisir la forme qui lui est la plus adaptée.

La diversité des DUERP s'explique ainsi par la variabilité des expositions au risque des travailleurs en fonction de l'unité de travail concernée mais également des employeurs, en particulier dans la fonction publique territoriale.

Afin d'inciter les employeurs à s'acquitter de leur obligation de réalisation du DUERP, et s'agissant du contenu de celui-ci, de s'assurer d'une adaptation de l'identification des risques professionnels au plus près des réalités opérationnelles de l'unité de travail concernée, un recensement des risques professionnels communs à tous les employeurs publics et les plus récurrents et/ou les plus graves par métiers peut être utilement envisagé. Ce faisant, des plans d'actions seraient plus aisément mis en œuvre, et les employeurs publics s'engageraient davantage dans une véritable politique de prévention des risques professionnels.

A cette fin, il est conseillé d'utiliser des outils numériques d'aide à la conception du DUERP (tableurs, logiciels) spécifiques à certains métiers

La conception du support du DUERP doit intégrer :

- Les éléments administratifs de suivi
 - Les informations permettant de reconstituer la méthodologie employée pour évaluer les risques
 - Le cas échéant, les modalités de cotation des risques (modes de calcul, etc.)
 - Les informations relatives à l'archivage obligatoire du DUERP pendant 40 ans conformément à l'article L. 4121-3-1 du code du travail, permettant l'identification, le suivi et la traçabilité des différentes versions et leur statut (en cours, validée, etc.)
 - Les informations relatives aux unités de travail à leurs caractéristiques, plan des structures, effectifs, notice de poste...

- Le suivi des mises à jour du DUERP et la traçabilité du document
- Les résultats de l'évaluation des risques pour chaque unité de travail (voir ci-après)
- Des annexes contenant les éléments requis le cas échéant par la réglementation (données collectives utiles à l'évaluation des expositions individuelles aux facteurs de risques, évaluation du risque explosion, etc.)

Concernant le résultat de l'évaluation des risques, le support doit permettre, a minima, de présenter de manière synthétique :

- Les situations dangereuses identifiées ;
- Le cas échéant, lorsqu'une cotation est employée elle doit être explicitée ;
- Les mesures de prévention déjà mises en place.

Il peut y être ajouté d'autres éléments :

- Nature des risques (selon les typologies utilisées)
- Propositions de mesures de prévention des risques
- Photos des situations de travail

D'une manière générale, il est conseillé de viser la simplicité de présentation. Certaines solutions informatiques proposent des cadres de vues paramétrables en fonction de la fonction de l'utilisateur. Cela permet par exemple à l'encadrant de bénéficier d'une vue synthétique, quand le conseiller de prévention en charge de la rédaction aura une vue complète sur les données.

Risque bâtimentaire

Certains risques peuvent être communs à plusieurs unités de travail d'un même bâtiment (risque de chute dans les escaliers, ambiances thermiques, risque incendie, etc...). Pour des raisons de commodité, un traitement commun peut être réalisé. L'identification des unités de travail concernées doit être bien renseignée.

Exemples de présentation :

Unité de travail accueil (extrait)

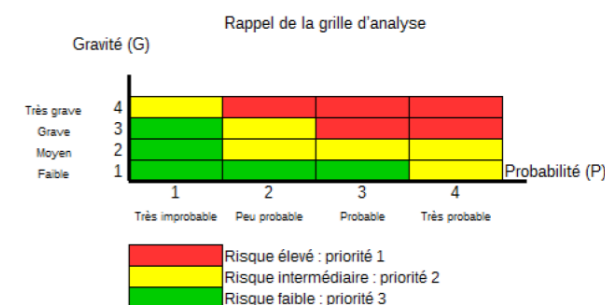
Situation d'exposition	Description de la situation d'exposition	Mesure(s) de prévention actuelle(s)	Nb. Hommes	Nb. Femmes	Nb. Agents	Fréquence	Gravité	Probabilité	Maîtrise	Risque	Mesure(s) de prévention proposée(s)
1-1 Manutention manuelle de charges	Port de charges journalières de x fois 12k plusieurs fois par jour	Port d'un seul plot à la fois et réaménagement de fourgon pour éviter un port en hauteur	36	1	37	F4	G4	P2	M2	B	Instructions données aux agents sur le port d'une seule charge.
2-1-1 Manipulation ou exposition à des Agents Chimiques Dangereux (préciser)	Contrôles des moyens de transport contenant des matières dangereuses. Risque d'inhalation de gaz toxiques, de brûlures. Risque de projection et respiration de produits toxiques	Respect des consignes de sécurité. Rappel de la note XXX de XX sur le dispositif de prévention du risque chimique à l'ouverture des containers	144	53	197	F1	G2	P2	M2	D	PAP - demande de formation au contrôle des matières dangereuses
1-3 Postures de travail pouvant entraîner de l'inconfort prolongé	position assise prolongée	formation gestes et posture	9	7	16	F4	G1	P4	M1	C	Formation gestes et postures
5-1-1 Utilisation d'une voiture dans le cadre de l'activité professionnelle	Risque d'accident de voiture dans le cadre des déplacements pour mission. Risque de somnolence suite aux prolongations de procédure.	Stage conduite, respect code route.	177	123	300	F4	G4	P2	M1	B	
11-5-2 Réception du public	agressions verbales et pressions des usagers, engendrant stress et anxiété. Menaces et risque d'agression physique à ce poste.	Possibilité de s'isoler au poste. Maîtrise de la gestion des conflits. Formation	15	6	21	F1	G2	P1	M2	D	Formation relation avec les usagers

Exemple agent d'entretien (extrait)

Unité de travail : agent d'entretien (adjoint technique)

Activité : Entretien / Plonge

Synthèse des évaluations de cette activité pour l'UT		Priorité
Famille de risques		
Risques liés à l'activité physique (manutention manuelle de charges)		
Risques liés à l'activité physique (contraintes posturales & gestes répétitifs)		
Risques liés aux ambiances physiques		
Risques liés aux déplacements et au travail en hauteur		
Risques chimiques & biologiques		
Risques liés aux machines et équipements		
Risques incendie		
Risques psychosociaux		



Risques liés à l'activité physique (manutention manuelle de charges)

Port de charges lourdes (soulèvement, déplacement et pose)		Niveau de priorité	
Activité ou situation dangereuse		P	G
Entretien quotidien des locaux	Remplissage et vidage des seaux au point d'eau		
	En l'absence de chariot, transport manuel des seaux du point d'eau aux lieux d'utilisation, y compris en empruntant les escaliers	4	2
	Manipulation du bidon (5 l soit 5 kg env.) de détergent lors du dosage et de la préparation du mélange	3	2
	Manipulation (mise en hauteur) du mobilier (chaise du self) pour le nettoyage	3	2
Grand nettoyage annuel	Manipulation de l'ensemble du mobilier (tables et chaises)	1	2
	Port du matériel (laveuse, mono brosse, cireuse) d'un étage à l'autre (self, cafétéria)	1	2
Réception livraison des fournitures	Manipulation de charges diverses (produits, colis, fournitures...) à l'occasion du dépotage (pour approvisionnement des stocks) des palettes lors des réceptions de livraisons	2	1
Plonge	Port des paniers de vaisselle (env. 8 kg pour les 18 assiettes, les plus lourds) entre le plan de débarrasement et le lave vaisselle	4	2
	Manipulation et port des bidons (10 l soit environ 10 kg) de liquides de lavage et de rinçage lors de leur mise en service et/ou remplacement	2	3

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**